

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° V-6 26SGADL0026

SEANCE DU
28 JANVIER 2026

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
52

Date de convocation :
22 janvier 2026

Date d'affichage :
30 janvier 2026

OBJET :
Agence Départementale d'Information sur le
Logement (ADIL) - Convention pluriannuelle -
Autorisation de signature d'un avenant

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 60

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 60

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 8**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 11**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 28 janvier à dix-huit heures
trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est
réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY , sous la présidence
de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc
FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges
LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE
- Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU
- M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN
- Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel
CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel
DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M.
Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON
- M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean
GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme
Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles
LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc
MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Stéphanie MICHELOT-
LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane
PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M.
Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme
Aurélié SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE - Mme
Fabrice VESVRES

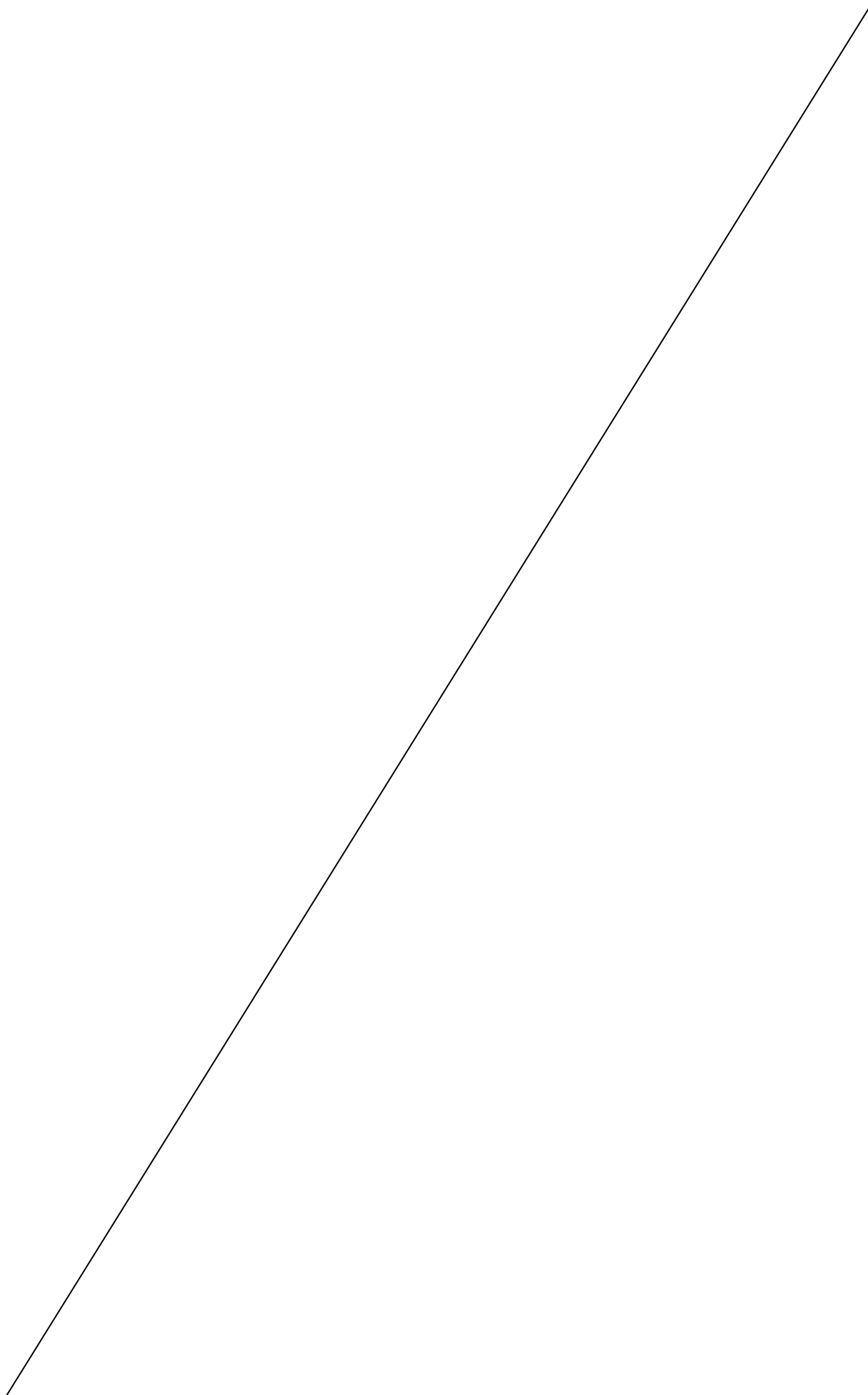
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Jocelyne BLONDEAU
M. Bernard DURAND
M. Didier LAUBERAT
Mme Monique LODDO
M. Frédéric MARASCIA
Mme Alexandra MEUNIER
M. Jérémy PINTO
M. Jean PISSELOUP
Mme Montserrat REYES
M. BAUDIN (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. BUISSON (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Roger BURTIN)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. OTMANI (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Denis CHRISTOPHE



Vu les articles L. 5215-20 et L. 5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 définissant la notion de subvention ;

Vu l'article 10 de la même loi, relatif aux conditions de versement d'une subvention par une autorité administrative à un organisme de droit privé ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 précité ;

Vu la délibération n°24SGADL0224 du 19 décembre 2024 autorisant la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ADIL ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône-et-Loire (ADIL 71), couvrant la période 2025-2027 ;

Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat ;

Vu la délibération n°2024-06 du 13 mars 2024 du conseil d'administration de l'ANAH, modifiée par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024, relatives à la mise en œuvre du « Pacte Territorial France Rénov' » ;

Vu la délibération n°2024-06 du 9 octobre 2024 du conseil d'administration de l'ANAH portant sur l'adaptation des modalités de mise en œuvre du PIG « Pacte Territorial France Rénov' » ;

Vu la demande de soutien financier de l'ADIL,

Le rapporteur expose :

Fondée à l'initiative du Conseil Départemental en 1980, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) est agréée par l'Agence Nationale d'Information sur le Logement (ANIL) et conventionnée par le Ministère en charge du logement. Le rôle des ADIL est reconnu par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000.

L'ADIL 71 s'adresse aux particuliers et a pour missions d'assurer gratuitement par l'intermédiaire de ses permanences physiques et téléphoniques, une information neutre sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme.

Elle assure également des conseils techniques (plan de financement, aides aux travaux, etc.), ainsi que du conseil sur les questions relatives aux rapports locatifs, à l'accession à la propriété, à la copropriété, aux demandes de logement, à la fiscalité et aux relations de voisinage.

Cette information doit donner à l'usager tous les éléments objectifs lui permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant. L'action de l'ADIL71 exclut tout acte commercial, administratif, contentieux ou financier.

L'ADIL 71 peut également intervenir pour du conseil aux collectivités et y mener des études sur diverses thématiques en lien avec le logement et l'urbanisme (l'habitat jeune, le parc de logements vacants, etc.).

La Communauté Urbaine Creusot Montceau, compétente en matière de logement, apporte son soutien

à l'ADIL 71 en vue de lui permettre d'exercer ses missions, lesquelles répondent à un but d'intérêt général. La CUCM aide l'Agence, tout en respectant son autonomie, par l'allocation de moyens financiers. Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été conclue avec l'ADIL 71 pour la période 2025-2027.

L'ADIL 71 participe au programme « Pacte territorial France Rénov' ».

Le Pacte Territorial France Renov' est composé de trois volets dont deux obligatoires et un facultatif :

- Volet 1 (Obligatoire) relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels dont l'objectif est de mettre en place des actions de communication en direction des ménages, des publics prioritaires et des professionnels ;
- Volet 2 (Obligatoire) relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages dont l'objectif est de proposer un service d'information, de conseil et d'orientation des ménages ;
- Volet 3 (Facultatif) relatif à l'accompagnement des ménages aux travaux dont le but est de fournir une ingénierie gratuite pour solliciter une subvention ANAH. Il sera lancé ultérieurement et confié à un opérateur.

L'objectif de l'ADIL 71 est de participer à la coordination de l'offre territoriale d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages en matière de rénovation énergétique de l'habitat.

Dans ce cadre, l'ADIL 71 va développer de nouvelles missions qui portent sur l'information et l'orientation des ménages concernant les dispositifs d'amélioration de l'habitat dans le cadre du « Pacte territorial France Rénov' », la participation à des actions spécifiques liées à la LHI (ateliers et réunions à destination des élus), ainsi que la contribution à la coordination des acteurs du Pacte territorial par sa présence aux instances de pilotage et techniques (COTECH, COPIL).

A ce titre, elle a sollicité une aide complémentaire à la CUCM.

Il est proposé d'attribuer une subvention supplémentaire de 3 079 € pour l'année 2026, venant s'ajouter à la subvention initialement prévue par la convention pluriannuelle.

L'octroi de cette subvention doit faire l'objet d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'ADIL 71 dont le projet est joint en annexe, d'autoriser le versement de la subvention complémentaire correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
Etant précisé que Madame Montserrat REYES
Et Monsieur Bernard DURAND, intéressés à l'affaire n'a pas pris part au vote
DECIDE

- D'approuver les termes de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2027 conclue avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône-et-Loire (ADIL 71) joint à la présente délibération ;
- D'autoriser le versement à l'ADIL 71, sise Espace Saint Clément - 94 rue de Lyon CS 20440, 71040 MACON CEDEX, d'une subvention complémentaire de 3079 € pour l'année 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant, ainsi que tout document afférent à

son exécution ;

- D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 29 janvier 2026
et publié, affiché ou notifié le 29 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', with a stylized flourish at the end.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', with a stylized flourish at the end.

Le secrétaire de séance,
Denis CHRISTOPHE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Christophe', with a stylized flourish at the end.